



AVIS PUBLIC

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÉSOLUTION ADOPTÉ EN VERTU
DU RÈGLEMENT R-2013-085 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION,
DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – LE 9 OCTOBRE À 19 h 25

(Projet de résolution PP-013)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 21 août 2018, le conseil municipal a adopté le projet de résolution PP-013 intitulé: « **Projet de résolution PP-013 relatif à une demande d'autorisation en vertu des dispositions du règlement R-2013-085 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) aux fins d'autoriser la conversion du bâtiment non conforme situé au 3612, boulevard Saint-Jean en un bâtiment commercial à multiples occupants** »(zone C-1c).

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 octobre 2018 à 19 h 25, dans la salle du Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, au 12001, boulevard De Salaberry. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de résolution et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de résolution PP-013 a pour but:

D'autoriser le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation de l'immeuble situé sur le lot 1 459 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin que l'immeuble situé au 3612, boulevard Saint-Jean puisse déroger à la réglementation d'urbanisme applicable dans la zone C-1c; et

De fixer pour ce projet la disposition particulière suivante, laquelle est dérogatoire au Règlement de zonage 82-704:

1. Permettre un retrait latéral gauche de 5,76 m (± 18 pi 11 po) au lieu du retrait latéral minimal requis de 0 m (0 pi) ou 7,62 m (25 pi).
4. Ledit projet de résolution concerne la zone C-1c décrite comme suit: Bornée au nord par le prolongement de la rue Algonquin; à l'est par le boulevard Saint-Jean; au sud par la limite de la Ville; et à l'ouest par la rue Hastings.
5. Le projet de résolution contient des dispositions propres à une approbation référendaire.
6. Le projet de résolution peut être consulté au bureau de la greffière, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, du lundi au vendredi, aux heures de bureau.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 26 septembre 2018.

SOPHIE VALOIS, greffière